



# Des menuisiers osent le solaire

**SEMSALES** • *Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit d'une entreprise? La menuiserie des frères Vuichard vient de franchir le pas. Une démarche encore rare.*



Avec ses 150 m<sup>2</sup> de panneaux, la menuiserie produira de quoi alimenter en électricité six ménages par an. VINCENT MURITH

## EN CHIFFRES

- > **27 000 kWh par an:** la consommation électrique de la menuiserie Vuichard.
- > **180 000 fr:** le coût de son installation solaire, qui comprend 105 panneaux photovoltaïques.
- > **20 000 kWh par an:** sa production d'électricité solaire présumée.
- > **15 ct. par kWh:** le prix de rachat actuel minimal de l'électricité issue du solaire, fixé par la Commission pour les conditions de raccordement des producteurs indépendants et par la jurisprudence. Certains distributeurs pratiquent un tarif supérieur.
- > **49 à 90 ct.:** le montant de rétribution du kWh solaire injecté sur le réseau électrique, variable en fonction des installations. Ce chiffre présumé sera fixé en mars.

## STÉPHANE SANCHEZ

Alors que les boursicoteurs du monde entier ont des sueurs froides, les frères Vuichard, eux, n'ont pas de souci à se faire pour leur dernier investissement. Au début décembre, les entrepreneurs de Semsales et leurs ouvriers ont posé eux-même 150 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le toit de leur menuiserie. Et constatent déjà, à peine un mois après la mise en service de l'installation, que leur production d'électricité solaire répondra aux prévisions.

«Notre toiture datait des années 1970 et nous devions la refaire», explique Michel Vuichard. «Nous savions que l'électricité allait augmenter ces prochaines années. Nous avons saisi l'occasion de cette réfection pour contribuer à l'essor des énergies renouvelables.»

Et d'ajouter d'autres considérations qui ont renforcé ces convictions de base: «Nous chauffons déjà la menuiserie avec nos propres copeaux. Ces panneaux solaires étaient l'occasion de produire aussi de l'énergie locale. Et comme nous concevons des charpentes, le fait de réaliser nous-même la pose des panneaux nous permettait de

rogner sur les coûts tout en acquérant une expérience supplémentaire. Sans oublier la carte de visite que l'installation représente.»

## Simple comme bonjour

Conclusion de l'expérience: «La pose est d'une simplicité étonnante, même si nous avons laissé à un profes-

sionnel, l'entreprise Agena, à Moudon, le soin de planifier et de mettre en service l'installation», explique Eric Vuichard. «La difficulté principale, c'est de comparer les offres», poursuit l'entrepreneur. «Ensuite, il y a les incertitudes financières. Il faut savoir que nous ne consommons pas directement l'électricité solaire que nous produisons: nous

continuons à utiliser l'électricité «standard» du réseau, tout en vendant notre production photovoltaïque au distributeur à un prix de rachat. Et ce prix n'est pas encore bien établi. Mais il n'était pas décisif pour nous.»

## Risque minimal

«Nous espérons amortir l'installation en une quinzaine d'années, alors que sa durée de vie dépasse les 25 ans», explique Eric Vuichard. Qui précise que les risques étaient d'autant plus faibles que l'entreprise a pu bénéficier d'une subvention cantonale, dont ils ne souhaitent par révéler le montant, en déposant une demande juste avant sa suppression (le 12 juillet 2007).

«Rares sont encore les entreprises qui ont franchi le pas du solaire, principalement en raison des incertitudes liées à la législation», note de son côté Serge Boschung, du Service des transports et de l'énergie. «Mais dès que le prix de rachat sera confirmé, l'argent sera aussi bien placé sur un toit que dans un banque. Les entreprises, tout comme les particuliers, font bien d'y penser maintenant déjà, qu'ils construisent ou qu'ils rénovent.»

## LES LIMITES DU SUCCÈS

«Des centaines d'agriculteurs, d'entrepreneurs et de particuliers ont déjà commencé à planifier leur installation photovoltaïque, mais peu sont passés à l'exécution», observe David Stickelberger, directeur de Swissolar, l'association suisse des professionnels du solaire. Quelques dates-clés devraient cependant lancer la machine. En mars, le Conseil fédéral approuvera l'ordonnance d'application qui fixe le montant de rétribution à prix coûtant de l'électricité solaire, garanti pendant 25 ans. Le bureau d'enregistrement des projets d'ins-

tallations ouvrira en mai. Toutes les nouvelles installations et celles mises en service après le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pourront s'y annoncer, afin de profiter de ces conditions de rachat. La rétribution ne deviendra cependant effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009. «On ne sait pas combien de projets sont prêts. Or le fonds fédéral consacré à ce soutien, via les distributeurs, ne sera que de 16 millions de francs, dans un premier temps. Il pourrait très rapidement être épuisé, de sorte que le solaire serait victime de son succès», s'inquiète David Stickelberger. SZ